



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 66680

Texte de la question

Se référant à ses déclarations relatives à l'éducation physique et sportive (7 juin 2001) et s'inscrivant dans une « logique de rupture : ne plus considérer le sport comme le supplément d'âme du système éducatif, la matière négligée », M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser l'état actuel d'adaptation aux spécificités des lycées professionnels des orientations générales de l'enseignement de l'EPS définies dans le BO du 31 août 2000, notamment dans le cadre de l'organisation de la rentrée 2001, en liaison avec le ministre délégué à l'enseignement professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66680

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5519